

Revue  
de l'**histoire**  
des **religions**

**Revue de l'histoire des religions**

**3 | 2011**  
**Varia**

---

*Catholic Church and Modern Science. Documents from the Archives of the Roman Congregations of the Holy Office and the Index*, vol. 1 Sixteenth-Century Documents, 4 vol., edited by Ugo BALDINI, Leen SPRUIT

Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2009, XXIV-3380 pp.

**Jean-Robert Armogathe**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7805>  
ISSN : 2105-2573

**Éditeur**

Armand Colin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2011  
Pagination : 450-454  
ISBN : 978-2200-92721-9  
ISSN : 0035-1423

**Référence électronique**

Jean-Robert Armogathe, « *Catholic Church and Modern Science. Documents from the Archives of the Roman Congregations of the Holy Office and the Index*, vol. 1 Sixteenth-Century Documents, 4 vol., edited by Ugo BALDINI, Leen SPRUIT », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 3 | 2011, mis en ligne le 09 décembre 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7805>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

---

Catholic Church and Modern  
Science. Documents from the  
Archives of the Roman  
Congregations of the Holy Office  
and the Index, *vol. 1 Sixteenth-  
Century Documents, 4 vol., edited by  
Ugo BALDINI, Leen SPRUIT*

Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2009, XXIV-3380 pp.

Jean-Robert Armogathe

---

## RÉFÉRENCE

*Catholic Church and Modern Science. Documents from the Archives of the Roman Congregations of the Holy Office and the Index*, vol. 1 Sixteenth-Century Documents, 4 vol., edited by Ugo BALDINI, Leen SPRUIT, Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2009, XXIV-3380 pp. [pag. continue], 25 cm, 160,00 € (« Fontes Archivi Sancti Officii Romani », 5)

- 1 Jean Orcibal (1913-1991) avait coutume, dans ses conférences de l'École pratique des hautes études, d'attirer l'attention de ses auditeurs sur l'importance des Archives du Saint-Office et de l'Index, conservées dans le fonds historique de l'actuelle Congrégation pour la doctrine de la foi (désormais : ACDF). Il les invitait à s'exercer sur les fragments rendus publics par les aléas de leur dispersion (par exemple, les cinquante-quatre volumes MS 1124-1277a de la Bibliothèque de Trinity College à Dublin, les dossiers du cardinal Casanata à la Bibliothèque qui porte son nom, ou encore ceux du cardinal

Passionei à la Bibliotheca Angelica). L'ouverture prévue par Jean Orcibal s'est produite en 1998. Elle est en train, comme il l'avait prévu, de renouveler l'horizon intellectuel de l'époque moderne.

- 2 Les archives historiques de la Congrégation pour la doctrine de la foi réunissent deux fonds anciens distincts : celui du Saint-Office et celui de l'Index.
- 3 Créé en 1542 par Paul III (Constitution *Licet ab initio*) comme *Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle*, le Saint-Office, dicastère le plus important de la Curie romaine avait une tâche doctrinale et disciplinaire (c'est la plus ancienne des neuf Congrégations de la Curie romaine ; l'unique organisme qui lui soit antérieur est la Secrétaire d'État, fondée par Innocent VIII en 1487, sous le nom de « Secrétaire apostolique ») : son contrôle s'exerçait en particulier au moyen des Tribunaux d'Inquisition sur les territoires où cette institution était en vigueur, comme l'Espagne et la plupart des États italiens.
- 4 Créée en 1571 par Pie V, la Congrégation de l'Index se contentait de l'interdiction des livres imprimés : sa mission principale était la mise à jour de l'*Index* (c'est-à-dire l'*Annuaire des livres interdits*). Lorsqu'elle fut supprimée (1917) par le motu proprio *Alloquentes* de Benoît XV (25 mars 1917), ses archives furent versées dans celles du Saint-Office. Celui-ci changea de dénomination en 1965 pour devenir l'actuelle Congrégation pour la doctrine de la foi (le motu proprio *Integrae servandae* de Paul VI, 7 décembre 1965, se trouve sur le site [www.vatican.va](http://www.vatican.va)). Les pratiques judiciaires du Saint-Office et les documents de la Congrégation étaient protégés par un secret très sévère, *arctissimum secretum*, qui rendait extrêmement difficile la consultation de l'ACDF. La décision de 1998 a donc ouvert l'accès à un fonds historique d'une très grande valeur, resté jusqu'alors tout à fait inaccessible aux historiens.
- 5 Ces deux fonds ont cependant été sérieusement malmenés au fil des siècles : la première fois dès le 18 août 1559, où la mort du pape Paul IV fut suivie d'une émeute populaire, mais surtout en 1810, où l'Empereur Napoléon ordonna le transfert des archives pontificales à Paris. En avril et en juillet 1810, les nombreux volumes de *Décrets*, les lourds fascicules et paquets de pièces des procès, furent transportés avec d'autres documents dans des chariots pour organiser à Paris les *Archives de l'Empire* (un premier lot de 3 239 cartons avait précédé en février). Deux chariots disparurent dans un torrent près de Parme, huit caisses tombèrent dans un canal entre Turin et Suse. Ce dépôt fut installé à l'hôtel de Soubise, en attendant le grand projet d'un Palais des archives sur le Champ-de-Mars, où le passé devait faire face à l'avenir (le Palais du Roi de Rome, sur la colline du Trocadéro). À la chute de l'Empire, Louis XVIII ordonna la restitution des archives pontificales. Avant, puis après les Cent jours, l'abbé Marino Marini eut la charge de rapatrier ces centaines de caisses. Soucieux d'économiser le transport, il procéda à un tri approximatif. Plusieurs milliers de volumes furent vendus à des papetiers ou brûlés, afin d'abaisser les coûts de l'opération. Ajoutons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, à deux reprises, le palais romain du Saint-Office fut saccagé et ses archives pillées. Malgré ces dégâts, l'ensemble du fonds de l'ACDF reste très important.
- 6 C'est dès 1994-1995 que le Professeur Ugo Baldini avait obtenu l'autorisation de conduire une recherche systématique dans ces fonds afin d'inventorier les matériaux relatifs à la « science moderne ». Une lente mise en place du projet et de longs dépouillements aboutissent, en moins de quatorze ans, à la production d'un premier volume (de

3 380 pages) pour le XVI<sup>e</sup> siècle, le deuxième volume (sur le XVII<sup>e</sup> siècle) devant suivre sous peu.

- 7 Les quatre tomes de ce premier volume sont clairement organisés : le tome IV contient les annexes (de nombreuses tables et une abondante bibliographie) ; le tome I contient, après une introduction générale de 90 pages, une première partie présentant les documents relatifs à l'organisation de l'*Index*, et le début de la seconde partie : quelques problèmes généraux (l'alchimie, l'astrologie, la magie...) et les lettres A-B des cas individuels (jusqu'à Giordano Bruno et Alessandro Butrio) ; le tome II contient les lettres C à G, et le tome III les lettres H à Z, soit au total 86 cas individuels. Le tome IV contient aussi les autorisations de lecture (140 documents, occupant les p. 2596 à 2780). Les documents sont donnés dans la langue originale (le latin, habituellement, et parfois l'italien, rarement l'espagnol), et parfaitement décrits. L'orthographe, la ponctuation et les majuscules ont été respectés, quitte à user de notes philologiques pour des formes erronées ou bizarres. Les signes sténographiques ont été traduits, et les abréviations, conservées dans les titres, ont été développées entre crochets obliques < >. Enfin, des crochets droits [ ] signalent les conjectures de lecture : pour avoir beaucoup travaillé sur ces documents, dont les écritures, souvent cursives et abrégées (pour les minutes en particulier) ont été, de surcroît, rendues peu lisibles par des défauts d'encre et de papier (que le transfert par-delà les Alpes et retour n'a pas aidé à améliorer), je dois saluer avec admiration les prouesses paléographiques des éditeurs. La typographie est claire, l'impression élégante, les coquilles rares et les reliures solides, pour un prix raisonnable.
- 8 Les documents qui concernent des matières scientifiques sont reproduits intégralement, des coupures ayant été pratiquées dans d'autres qui traitent de plusieurs matières. Globalement, l'information est abondante, précise et extrêmement dense. Avec sagesse, les éditeurs renvoient à des travaux complémentaires importants, comme ceux de Luigi Firpo pour Bruno et Campanella ou de Tullio Gregory pour Patrizi. Le tome IV contient 180 pages de notices biographiques, abrégées pour les grands auteurs, plus développées pour les *minores* : pour le personnel des congrégations, en particulier, les éditeurs ont pu utiliser le précieux fichier du Dr Herman Schwedt, de Limburg, et les indications éparpillées dans les archives. L'*Index nominum*, qui occupe 110 pages et comprend environ 3 600 noms propres, donne une idée de la richesse de l'information et permet de s'y retrouver aisément.
- 9 L'organisation de ces quatre tomes en commande le parcours : l'introduction et les documents généraux et thématiques, puis une lecture aléatoire des cas, en bousculant l'ordre alphabétique. Ce compte rendu ne peut pas reprendre tous les cas, mais un bon aperçu de la méthode suivie peut être offert à partir de quelques auteurs.
- 10 Commençons par un cas fameux et complexe : Ramon Llull (1232/36-1315). On sait que les écrits de ce grand auteur catalan connurent de longs démêlés. L'épisode le plus connu est la prétendue Bulle *Conservationi puritatis* du 25 janvier 1376, contenant deux cents propositions hérétiques extraites des œuvres de Llull. C'est sur ce document que l'auteur fut inséré dans l'*Index* de 1559. Mais l'inauthenticité de cette Bulle conduisit les Pères conciliaires à retirer Llull de l'*Index* en 1564. Ce qui ne l'empêcha nullement d'y figurer en 1576, avant d'être de nouveau retiré en 1596. La quarantaine de documents contenus dans l'ACDF et publiés ici éclaire le détail de ces palinodies successives.
- 11 Autre auteur célèbre, Paracelse (1493/94-1541). La publication posthume de plusieurs de ses œuvres (après 1560) et la « renaissance paracelsienne » lancée par des disciples vers

1570 attirèrent l'attention des censeurs ecclésiastiques, dont le jugement resta mitigé : les *Index* d'Espagne (1583) et de Rome (1590) condamnent les deux *Chirurgiae* avec la note « donec corrigantur », l'*Index expurgatorius* espagnol de 1584 autorise la *Chirurgia brevis*, avec sept corrections mineures. L'interdiction totale n'apparaît qu'avec l'*Index* romain de 1593 et l'*Index* clémentin de 1596. Le parallélisme avec Cardan (dont le gros dossier, de 79 pièces, est publié p.1033-1472) est intéressant : si celui-ci fut condamné plus rapidement et plus durement que Paracelse, cela est dû à la diffusion de ses ouvrages (rappelons que la *Chirurgia magna* et le *Paramirum* de Paracelse furent d'abord publiés en allemand) et à leur caractère plus encyclopédique et moins technique.

- 12 Il est intéressant de relever qu'un seul document, au XVI<sup>e</sup> siècle, concerne Copernic : l'édition de Bâle (1566) du *De Revolutionibus orbium* figure dans une liste établie par des censeurs napolitains, document sommaire (écrit par un copiste connaissant mal le latin !) qui demande seulement la suppression du lieu d'édition et de la préface de Rheticus comme étant un hérétique. Plusieurs auteurs sont condamnés pour leur résistance à la réforme grégorienne du calendrier, mais si la *Chronologia* de Mercator (1569) attire dès 1576 l'attention des censeurs, le *De emendatione temporum* de Joseph Scaliger (1583) figure « donec emendetur » dans l'*Index* clémentin de 1596 (l'auteur d'une des deux censures, tout en relevant que Scaliger habitait Leyde, le tenait pour un catholique). Le caractère technique de ce dernier ouvrage semble en avoir ralenti la censure, qui porte sur des points doctrinaux (et qui est indépendante de la longue et vive polémique scientifique avec le P. Clavius). On relèvera également que des écrits de Pomponazzi, seul le *De Incantationibus* fut condamné.
- 13 Les 86 dossiers d'auteurs doivent procurer du grain à moudre aux chercheurs dans les prochaines années (il ne s'agit, rappelons-le, que de matières scientifiques au sens large). Le premier chapitre est plus général et traite des méthodes de travail et de lecture des institutions romaines. On peut en tirer quelques traits de synthèse :
- 14 D'abord, la lenteur des procédures : la majorité des auteurs hérétiques sont étrangers ou défunts. Pour les auteurs catholiques vivants, les cas tragiques de Bruno et de Campanella sont liés à des procès en cours. Mais entre 1542 et 1600, l'Inquisition romaine a incriminé douze philosophes ou savants. Dans deux cas (Bruno et le second procès du médecin bergamasque Guglielmo Grataroli), les accusés furent remis au bras séculier (par contumace, pour Grataroli, dont les œuvres ne furent mises à l'*Index*, avec la provision « donec emendata non prodierint » que 40 ans après son procès et 20 ans après sa mort !). Huit procès ont fini par une abjuration, un seul des prévenus (Campanella) étant emprisonné, les autres étant relâchés immédiatement ou après un bref délai. Le procès de Della Porta s'est conclu sur une peine mineure (la « purgation canonique », c'est-à-dire un serment devant témoins), d'autres procès ont fini sur un non-lieu (certains procès de Borri, le procès de Campanella en 1597). Enfin, la science n'était pas en cause dans ces procès, dont l'hérésie était le principal chef d'accusation, à côté de la magie et de la divination. Le procès de Giordano Bruno est exceptionnel à beaucoup d'égards, en particulier par le caractère philosophique et cosmologique (héliocentrisme et surtout pluralité des mondes) des accusations, comme par son issue tragique. La plupart des accusés, enfin, purent reprendre leurs activités : Borri sa chaire de Pise après chacun de ses procès, Stigliola sa charge d'Inspecteur des fortifications de Naples, Cardan devint le médecin de plusieurs cardinaux romains après avoir perdu sa chaire de Bologne (il obtint d'y retourner, mais mourut peu de temps après en avoir reçu l'autorisation), tandis

qu'Aldrovandi (1522-1605), suspect de protestantisme à vingt-huit ans, poursuit sa brillante carrière de zoologiste à Bologne.

- 15 En second lieu, les pratiques répressives étaient fort diverses, plus indulgentes envers des auteurs catholiques qu'envers les protestants, plus sourcilleuses en matière doctrinale (et morale) que sur les questions scientifiques (et philosophiques au sens large) ; la qualité des censures était très variable, de quelques lignes d'interdiction à de longs traités essayant d'épargner à l'ouvrage la mise à l'*Index*. Le travail de correction, souvent entrepris, est intéressant, car il permet de repérer ce qui heurtait la conscience ou l'orthodoxie des censeurs : dans le *De sacra philosophia* de Francisco Vallés (1587), l'Inquisiteur de Bologne (en décembre 1597) est choqué par les incantations, tandis que dans sa longue censure de novembre 1599 Luis Ystella loue l'auteur pour avoir « parlé catholiquement » dans ce domaine. L'Inquisiteur de Vercelli relève que Francesco Sansovino, dans sa *Cronologia del mondo* (1579) situe la création des protoparents dans le paradis (qui ne pouvait pas exister avant leur création). La condamnation du Commentaire du deuxième livre de Pline par l'érudit protestant Milich, professeur à Wittenberg, semble être due à la mention de son nom, comme un collègue et ami, par Melanchthon, dans son commentaire de Sacrobosco.
- 16 – Enfin, le caractère quotidien des confiscations de livres interdits doit attirer l'attention sur leur diffusion par des libraires évaluant le risque et le profit, ou des héritiers peu enclins à rapporter à l'Inquisition les livres interdits possédés par un défunt. Les deux cents pages consacrées aux *licentiae legendi* et les diagrammes austères qui les récapitulent (p. 3084-3100) attendent un dépouillement attentif pour bien comprendre le processus de lecture et d'interdiction.
- 17 Les éditeurs ont voulu donner des documents, sans porter de jugement. Ce massif premier volume met au point, au sens optique de l'expression, notre vision des rapports entre l'Église catholique et les milieux scientifiques au XVI<sup>e</sup> siècle. À côté de textes « importants », la masse des documents rend possible une vue d'ensemble des procédures, éclairant la mentalité des censeurs et des juges, mais aussi les requisits épistémologiques de l'époque. On attend avec d'autant plus d'intérêt les volumes suivants (l'enquête s'étendra jusqu'en 1808, à l'entrée des troupes françaises dans Rome). Le titanesque travail des savants éditeurs procurera une véritable minière pour exploiter ces archives qui, malgré les blessures du temps et des hommes, ont encore beaucoup de choses à nous apprendre.

---

AUTEUR

JEAN-ROBERT ARMOGATHE

École pratique des Hautes Études, Sciences religieuses